

Niederanven, le 28 novembre 2024

AVIS AU PUBLIC

(EAU-AUT-24-1026)

Conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la **Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A.** a adressé une demande d'autorisation portant sur la *réalisation d'un forage de reconnaissance à l'Aéroport de Luxembourg* à l'Administration de la gestion de l'eau.

Le résumé de la demande est déposé pour inspection à la mairie de Niederanven, 18, rue d'Ernster, L-6977 Oberanven à partir du 28 novembre 2024 pendant 15 jours.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,
Fréd Ternes



le secrétaire,
Bob Scholtes

Niederanven, le 28 novembre 2024

AVIS AU PUBLIC

(EAU-AUT-24-1014)

Conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'**Armée luxembourgeoise** a adressé une demande d'autorisation portant sur la *gestion des eaux dans le cadre du réaménagement des infrastructures du camp militaire à Waldhof* à l'Administration de la gestion de l'eau.

Le résumé de la demande est déposé pour inspection à la mairie de Niederanven, 18, rue d'Ernster, L-6977 Oberanven à partir du 28 novembre 2024 pendant 15 jours.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,
Fréd Ternes



le secrétaire,
Bob Scholtes